

**Présents :** Alain BADINO - Cathy BADINO - Jean-Claude BENINTENDE – Christophe BONNIN - Pierre BRAEMS – Pascal CANTENOT - Jean-François CLAPE – Hubert DESSAINT - Olivier FAURE - Yves GILLES – Renaud GUILLEMOT – Vincent LARROQUE - Philippe MARCK - Jean-Michel PAYOT - Elodie PELABON – Marion VARNER — Gérard VIEUX

**Excusés :**

Jean-Louis DEBIÉE (pouvoir à R. GUILLEMOT)  
Antoine CARRETERO (pouvoir à V. LARROQUE)  
François DUCHESNE DE LAMOTTE (pouvoir à V. LARROQUE)  
Jeff FAUCHIER (pouvoir à G. VIEUX)  
Jean-Claude MESSMER (pouvoir P MARCK)  
Jean-Marc TREDEZ - (pouvoir à C. BONNIN)  
Richard WALBEC (pouvoir à R. GUILLEMOT)

**Invités :** Michel DARRAS – Sophie MAUREL

**Présidents de ligues :** Muriel OLIVIER – Vincent DANIEL – Bruno FERRY-WILCZEK

**Autres personnes présentes :** Michel DURUP - Stéphane MALBOS - Kevin BONNENFANT - Christine CESSIO - Jacky BOUVARD - Yves GOUESLAIN (présent l'après-midi) - Christian QUEST (présent l'après-midi) - Sylvain PIROCHE (présent l'après-midi)

*25 votants dont 7 pouvoirs + 1 pour le représentant de l'A.P.L.*

## SOMMAIRE

1.	Préambule : situation actuelle – Débat - Décisions.....	2
2.	Fixation de la date de l'assemblée générale .....	5
3.	Approbation du compte rendu du 10 décembre 2005.....	6
4.	Approbation des actions administratives.....	6
5.	Rapports annuels des commissions .....	6
6.	Commission électorale.....	6
7.	Information sur l'état de la procédure concernant la plainte relative aux assurances .....	7
8.	Commission financière .....	8
9.	Dossier Duperron.....	8
10.	Présentation de la rénovation des diplômes fédéraux .....	8
11.	Compte de résultat et bilan 2005.....	11
12.	Prévisionnel 2006.....	13
13.	Opportunité de saisine d'un organe disciplinaire .....	13
14.	Norme C.E.N.....	14
15.	Validation des règlements et des calendriers .....	16
16.	Site web.....	18
17.	Proposition de modification du logo F.F.V.L.....	18
18.	Modification des statuts .....	19
19.	Modification du règlement intérieur .....	19
20.	Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale .....	20
21.	Cotisations fédérales 2007.....	20
22.	Commission médicale : structure administrative et logistique .....	20
23.	Ligue de la Réunion.....	20
24.	Ligue de Nouvelle Calédonie .....	21
25.	Questions diverses.....	21

## 1. Préambule : situation actuelle – Débat – Décisions :

Jean-Claude BENINTENDE ouvre la séance et demande que les débats restent courtois. Il pense que la réunion peut se tenir sereinement et précise que maintenant le but est d'avancer.

Jean-Michel PAYOT demande la parole. Il indique que les instances dirigeantes traversent une crise et dans une telle situation le garde fou le plus efficace est de se «raccrocher» aux textes, statuts et règlement intérieur dans leur forme mais aussi dans leur esprit. Les délais n'ont pas toujours été respectés, les décisions du comité directeur ont été parfois anticipées et des réponses non fournies (comptes 2005, points à l'ordre du jour...). Ceci ne semble pas aller dans le bon sens, ni dans le sens indispensable d'écoute des uns les autres, en un mot, peut faire douter de la légitimité des décisions prises. Or c'est bien de légitimité dont nous avons besoin, ne pas s'en rendre compte serait être sourd. Il souhaiterait que l'ordre des choses soit rétabli et pour faciliter ceci, il participera positivement autant qu'il lui paraîtra possible à ce comité.

Jean-Claude BENINTENDE souligne que sa position est simple : le comité directeur l'a élu le 10 décembre 2005 pour mener la fédération jusqu'à l'assemblée générale. Il s'en tiendra donc à la mission qui lui a été confiée. Dans ce cadre, il présente l'équipe avec laquelle il a envie de travailler :

- Secrétaire général : Christophe BONNIN,
- Secrétaire général adjoint : Pierre BRAËMS,
- Trésorier : Pascal CANTENOT,
- Communication et liaison avec le réseau fédéral : Hubert DESSAINT,
- Représentant des ligues : Yves GILLES.

Renaud GUILLEMOT fait remarquer que le C.N.D. (comité national du delta) ne sera pas présent au bureau directeur. Jean-Claude BENINTENDE répond que c'est une équipe provisoire jusqu'à l'assemblée générale. Alain BADINO souligne qu'il a été souhaité une participation plus active du comité directeur ; donc cela ne présente pas de problème puisqu'il y a des deltistes parmi les membres du comité directeur.

Vote n°1 à bulletins secrets : Nomination du bureau directeur : invalidité du vote Yves GILLES ayant 2 voix (une à titre personnel en tant que membre du comité directeur et l'autre comme président de l'A.P.L. - assemblée des présidents de ligue).

Yves GILLES donne pouvoir à Gérard VIEUX pour le représenter et votera personnellement en tant que président de l'A.P.L.

Vote n°2 à bulletins secrets : nomination du bureau directeur :

19 oui – 5 non – 1 blanc

Jean-Claude BENINTENDE indique qu'il a reçu différents mails soulevant le problème de la non recevabilité de l'ordre du jour du comité directeur, celui-ci n'ayant pas été élaboré en conformité des statuts. Il propose donc de stopper la séance et de la reporter à une date ultérieure.

Renaud GUILLEMOT répond que la présentation faite du mail du Jean-Louis DEBIÉE n'est pas conforme à sa demande.

Michel DARRAS relit le mail en question et Marion VARNER donne lecture de l'article 11 des statuts. Michel DARRAS indique la non-conformité de la tenue de la séance car l'ordre du jour doit être envoyé 10 jours avant.

Il est donc proposé au comité directeur de valider, par un vote, l'approbation de l'ordre du jour établi en rajoutant les points envoyés par plusieurs membres du comité directeur.

<u>Vote n°3 à bulletins secrets</u> : validation de l'ordre du jour du comité directeur
---

21 oui - 3 non - 1 nul
------------------------

Avant de poursuivre la tenue de la séance, Jean-Claude BENINTENDE présente les personnes invitées pour intervenir dans différents domaines :

- Michel DURUP (commission compétition cerf volant)
- Stéphane MALBOS (C.I.V.L.)
- Kevin BONNENFANT (commission compétition parapente)
- Christine CESSIO - Jacky BOUVARD - Yves GOUESLAIN présent l'après-midi (cadres techniques)
- Christian QUEST présent l'après-midi (site web)
- Sylvain PIROCHE (Président S.N.M.V.L.)

Christophe BONNIN demande à Philippe MARCK de rappeler les points, qu'il a demandé de rajouter à l'ordre du jour. S'ensuit un débat :

- Philippe MARCK indique que le comité directeur n'a pas le droit de ne pas répondre à la question de démission collective. Il indique qu'il faut qu'il y ait un débat et qu'une communication soit faite par la suite.  
Il rajoute que l'utilisation du mail par les membres du comité directeur devrait faire l'objet d'un article dans les règlements fédéraux sur leur devoir de réserve.
- Olivier FAURE précise qu'il est totalement d'accord avec cette proposition.
- Michel DARRAS rappelle, sur le plan technique, qu'un règlement disciplinaire existe et qu'il faut mettre en place l'organe disciplinaire.
- Yves GILLES rajoute que l'on peut déplorer cette situation depuis les trois derniers comités directeurs.
- Renaud GUILLEMOT estime que dans le débat il y a deux questions bien différentes : l'éventuelle démission du comité directeur et l'utilisation des mails. Il pense qu'il faut y répondre de façon séparée.
- Christophe BONNIN indique qu'en ce qui concerne la démission du comité directeur, les textes sont très clairs.
- Philippe MARCK réplique que cette réponse n'est pas valable pour le licencié.
- Jean-Michel PAYOT souligne que, selon les textes, c'est une décision individuelle.
- Pascal CANTENOT pense que les motivations concernant cette demande de démission sont très diverses.
- Jean-François CLAPÉ ne pense pas démissionner avant l'assemblée générale. Il souligne que c'est à l'assemblée générale de décider pour le futur. Il précise qu'il ne démissionnera pas sur une rumeur.
- Olivier FAURE pense que c'est au delà de la rumeur. Il suggère de faire une liste des personnes qui souhaitent rester ou pas.
- Vincent DANIEL fait référence à la motion de la ligue Rhône Alpes. Il souligne que le licencié ne se contentera pas d'une réponse statutaire, totalement inappropriée.
- Elodie PELABON rajoute que cette demande n'est pas une rumeur, c'est la demande du terrain. Elle précise que cette conjoncture résulte de la situation actuelle du comité directeur. Elle complète ses propos en indiquant que «ne pas se remettre en question sur ce point là est un manque de respect pour les licenciés, les clubs... ».
- Vincent LARROQUE pense qu'il faut expliquer ce qui s'est passé.

- Pascal CANTENOT indique qui est d'accord avec Elodie PELABON : «trop de choses ont été dites et écrites ».
- Yves GILLES souligne toutefois que, s'il n'y avait pas eu tous ces échanges, le licencié n'aurait pas de doute sur la légitimité du comité directeur.
- Elodie PELABON indique que depuis la dernière assemblée générale on n'a pas su gérer la confiance donnée par les licenciés.
- Alain BADINO rajoute que, suite à l'assemblée générale du 9 avril, une équipe a été élue. La majorité a été donnée à Jean-Michel PAYOT qui a proposé un bureau directeur. Ce bureau n'a pas fait fonctionner le comité directeur car il n'y a eu que très peu d'échanges, peu de questions posées. Jean-Michel PAYOT n'a pas su mener l'équipe et c'est pour cela qu'on en est là aujourd'hui.
- Elodie PELABON répond à Alain BADINO qu'elle ne veut pas qu'il s'induisse dans l'esprit des gens des propos qu'elle n'a pas tenus. Elle rajoute que les propos qu'il vient de tenir n'ont rien à voir avec sa propre intervention sur la gestion de la confiance des licenciés.
- Jean-Michel PAYOT répond à Alain BADINO que les responsabilités étaient partagées, que la fusion a échoué et que certains rôles n'ont pas été tenus.
- Marion VARNER souligne qu'il faut trouver une réponse claire aux questions posées par les licenciés tout en respectant les statuts.
- Olivier FAURE demande à ce qu'il y ait un tour de table afin que chacun indique sa position. Chacun pourrait s'exprimer pour indiquer : « je suis démissionnaire au jour de l'A.G. », « je suis démissionnaire et je me représente », « je me réserve ».
- Alain BADINO indique que s'il y a des textes de loi c'est pour qu'on s'en serve. Un vote négatif au rapport moral signifie donc la démission. Les personnes qui dirigeaient en prendront acte.
- Yves GILLES rappelle l'obligation des trente jours pour se porter candidat et que cela doit être avalisé par la commission électorale.
- Philippe MARCK reprend ces propos cités en début de débat. Il est agacé car les choses ne sont pas dites clairement. Il indique : « il est évident que certains souhaitent qu'Alain BADINO et Marion VARNER soient virés. Tant qu'il n'y aura pas d'éclairage on restera dans le même bordel ». Il souligne également « Renaud GUILLEMOT agace tout le monde. Renaud tu nous empêches tous de travailler sereinement ».
- Renaud GUILLEMOT répond qu'il est conscient qu'il agace mais qu'il respecte les engagements qu'il a pris et ce pour quoi il a été élu.
- Pierre BRAËMS renchérit les propos de Philippe MARCK précisant que Renaud GUILLEMOT sème la zizanie.
- Jean-Claude BENINTENDE indique qu'il est important que tout le monde « rame » dans le même sens.
- Vincent DANIEL précise qu'il faut que chacun s'engage à ne plus rien écrire jusqu'à l'assemblée générale.
- Pascal CANTENOT souligne que pour fonctionner, le comité directeur doit être plus serein. Il faut également que le bureau soit uni tant sur le fond que sur la méthode.

Vote à mains levées : tour de table pour exprimer sa position :

- démissionnaire
- démissionnaire et représentera sa candidature
- réservée
- reste statutaire : ne démissionne pas (se conforme à l'article 14)

Oui à l'unanimité

## TOUR DE TABLE :

Alain BADINO	reste statutaire, représentera sa candidature
Cathy BADINO	reste statutaire, représentera sa candidature
Jean-Claude BENINTENDE	reste statutaire, réservé sur sa représentation
Christophe BONNIN	reste statutaire, représentera sa candidature
Pierre BRAËMS	démissionnaire et représentera sa candidature
Pascal CANTENOT	démissionnaire et représentera sa candidature
Jean-François CLAPÉ	reste statutaire et représentera sa candidature
Hubert DESSAINT	reste statutaire, représentera sa candidature
Olivier FAURE	démissionnaire et représentation (si élection de M. PAYOT comme président)
Yves GILLES	démissionnaire et représentera sa candidature
Renaud GUILLEMOT	démissionnaire - réservé sur sa représentation
Vincent LARROQUE	reste statutaire – ne représentera pas sa candidature
Philippe MARCK	démissionnaire et représentera sa candidature (selon concertation avec les professionnels)
Jean-Michel PAYOT	démissionnaire et représentera sa candidature
Elodie PELABON	démissionnaire et représentation (si élection de M. PAYOT comme président)
Marion VARNER	reste statutaire, représentera sa candidature
Gérard VIEUX	démissionnaire et représentera sa candidature

Renaud GUILLEMOT apporte les indications suivantes :

Jean-Louis DEBIÉE	démissionnaire – ne sait pas si Jean-Louis souhaite se représenter
Richard WALBEC	démissionnaire – ne sait pas si Richard souhaite se représenter

## **2. Confirmation de la date de l'assemblée générale :**

Jean-Claude BENINTENDE indique que la date présentée (27 février) a été retenue pour des questions d'économies. Il rappelle que l'an dernier, suite au défaut de quorum, une 2<sup>e</sup> assemblée a eu lieu dont il souligne le coût : 7500 € environ. Cette année l'équipe dirigeante a voulu faire l'économie de deux assemblées.

Au vu des divergences, il est proposé au comité directeur :

- que la 1<sup>ère</sup> assemblée soit maintenue à Nice le 27 février mais uniquement pour la modification des statuts.
- et de fixer l'assemblée générale ordinaire le 18 mars à Lyon.

### Vote à mains levées :

1<sup>e</sup> A.G. extraordinaire à Nice le 27 février : pour modification des statuts

2<sup>e</sup> A.G. à Lyon le 18 mars

- si pas de quorum à l'A.G.E. du 27/02 : nouvelle convocation à une A.G.E. de 9 h à 10 h
- suivi de l'assemblée générale ordinaire.

Oui à l'unanimité

Jean-Claude BENINTENDE précise que si l'assemblée générale ordinaire n'a pas le quorum, il y aura obligation de convoquer une 2<sup>e</sup> A.G.E. Il souligne donc l'importance que les clubs se mobilisent pour être présents ou représentés.

Il est également rappelé que les candidatures doivent être adressées à la fédération un mois avant l'assemblée générale, soit le 16 février.

Christophe BONNIN souligne qu'un communiqué va être fait à l'issue du comité directeur sur la position du comité directeur face à la demande de démission collective. Un compte rendu succinct sera fait sur le volume

Michel DARRAS propose de rédiger le communiqué et de le présenter au vote du comité directeur avant la fin de la réunion.

### **3. Approbation du compte rendu du 10 décembre 2005 :**

Yves GILLES indique qu'il manque le communiqué des ligues en début d'après midi.

Renaud GUILLEMOT souligne que son intervention n'a pas été retranscrite également.

Il est donc proposé d'envoyer par mail, dans la semaine qui suit cette séance, les deux textes manquants afin que le comité directeur les valide.

Vote à mains levées : approbation du compte rendu du 10/12/05 avec envoi par mail des modifications pour approbation : 24 oui - 1 abstention

Alain BADINO souhaite que ce compte-rendu, une fois approuvé, ainsi que tous les comptes-rendus du comité directeur puissent être consultables sur le site Internet de la fédération.

### **4. Approbation des actions administratives :**

Pas de commentaire.

### **5. Rapports annuels des commissions :**

Tous les rapports des commissions seront envoyés dans les documents de l'assemblée générale.

Il manque actuellement les rapports :

- de la commission financière (reçu au secrétariat mais non encore transmis),
- de la commission médicale,
- du comité national du kite,
- des E.G.V.L. (états généraux du vol libre).

Il est rappelé que tous ces rapports devront être adressés au secrétariat fédéral avant le 16 février. Un rappel sera fait en ce sens.

### **6. Commission de surveillance des opérations électorales :**

La commission doit être composée de 3 membres.

Il est proposé deux possibilités :

1° choix : Maître de BOISMILON (avocat de la fédération)  
Jérôme GOARIN (président des « Z'éléphants volants »)  
Stéphane VIEILLEDENT (cadre technique)

2° choix : Michel DARRAS (directeur technique national)  
Jérôme GOARIN (président des « Z'éléphants volants »)  
Stéphane VIEILLEDENT (cadre technique)

Le 2<sup>e</sup> choix est plus économique car Michel DARRAS sera déjà présent.

<p>Vote n°4 à bulletins secrets : composition de la commission électorale 3 absentions - 1<sup>e</sup> choix : 3 voix - 2<sup>e</sup> choix : 19 voix</p>
---

**7. Information sur l'état de la procédure concernant la plainte relative aux assurances : (pouvoir spécial donné à Renaud GUILLEMOT pour représenter la F.F.V.L.)**

Renaud Guillemot a été missionné par Jean-Michel PAYOT, mais cette décision n'a pas été validée en comité directeur. Il est donc demandé au comité directeur de se positionner.

Marion VARNER souhaite savoir qu'elle est la date du dépôt de plainte et quel est le montant de la consignation.

Renaud GUILLEMOT répond que la plainte a été déposée le 7 mars et que la consignation est de 4000 € Il souligne que la provision d'honoraires est de 2000 €

Marion VARNER demande pourquoi ce pouvoir est donné à Renaud GUILLEMOT et pourquoi il n'est pas demandé à Jean-Michel PAYOT de suivre également cette mission.

Jean-Claude BENINTENDE répond que Renaud suit ce dossier depuis le début, mais que Jean-Michel PAYOT pourrait également le suivre. Il demande que le comité directeur valide cette mission dans un souci de fonctionnement normal.

Marion VARNER demande si, dans le cas où Renaud GUILLEMOT aurait ce pouvoir, il répondra aux questions posées par les membres du comité directeur.

Renaud GUILLEMOT répond que « oui » et qu'il tiendra informé le comité directeur sur la démarche en cours via le Président.

La question suivante est posée au comité directeur :

« Y a t il quelqu'un, membre du comité directeur, qui souhaite mettre un terme à cette plainte ? »

Marion VARNER indique que, comme il est visé, il précise qu'il souhaite que « le juge d'instruction aille aux bouts des choses ».

L'intégralité des membres du comité directeur se prononce et souhaite que la plainte soit maintenue. Un communiqué ciblé sera envoyé. Yves GILLES précise que cette décision doit être relayée auprès des clubs.

Jean-Michel PAYOT indique qu'il est satisfait de cette décision unanime.

Renaud GUILLEMOT précise au comité directeur que Générali (assureur) a également déposé plainte. Un expert a été nommé. Il a déjà pris contact avec les fédérations.

Jean-Claude BENINTENDE souhaite qu'une synthèse de ce dossier soit faite le jour de l'assemblée générale.

<p>Vote n°5 à bulletins secrets : Mission à confier à Renaud GUILLEMOT pour représenter la F.F.V.L. concernant la plainte relative aux assurances</p>
---

<p>22 oui – 3 blanc</p>
-------------------------

## **8. Commission financière :**

La commission financière n'est composée actuellement que de deux membres (Albert VUILLERMIN et Sara GILL).

Comme le prévoit les statuts, il est proposé de nommer une 3<sup>e</sup> personne.

Proposition : candidature de Christian VENET (trésorier de la ligue Rhône-Alpes).

Vote n°6 à bulletins secrets : Christian VENET membre de la commission financière

25 oui – à l'unanimité

## **9. Dossier DUPERRON-JULLIEN :**

Ce dossier fait suite à un accident delta en 2004 lors d'un stage fédéral. Une plainte a été déposée en responsabilité contre la fédération. Il a été demandé une expertise fédérale et la désignation d'une personne pour suivre l'affaire engagée.

Vote n°7 à bulletins secrets : Nomination de Michel DARRAS pour suivre le dossier  
DUPERRON-JULLIEN

21 oui – 3 blanc – 1 abstention

## **10. Présentation de la rénovation des diplômes fédéraux :**

Christine CESSIO et Jacky BOUVARD, cadres techniques, présentent le projet. Ils précisent que ce projet est en gestation depuis plusieurs années.

### **Rappel du contexte et enjeux :**

- Nouvelles disciplines, nouvelles formes de pratique, nouvelles qualifications,
- Nouveaux besoins exprimés par le milieu,
- Régionalisation de certaines formations,
- Suivi fédéral des personnes qualifiées / responsabilités et assurances,
- Evolution des diplômes d'État.

## Historique des qualifications :

Qualification	Initiateur	Accompagnateur de club	Moniteur fédéral	Q.Bi	Treuil	Entraîneur	Juge	S.I.V. / M.A.	Biplacteur Handicapés	Enseignement Handicapés
Delta	1997	1992 (1990)	1976	1986 (1975)	1991 (1978)	1997	-	-	-	-
Parapente	1997	1992 (1990)	1987	1991 (1985)	1991	1997	1997	1994	(2002)	(2002)
Kite	-	-	1998 snow kite 2001	-	-	-	2001	-	-	-
Cerf-volant	1999	-	1999	-	-	-	(2000)	-	-	-

## Objectifs :

- Mieux répondre aux évolutions nécessaires de l'enseignement bénévole.
- Retrouver une cohérence dans les prérogatives associées aux qualifications.
- Prendre davantage en compte la notion de compétences pour toutes les qualifications.
- Positionner clairement nos diplômes fédéraux par rapport aux diplômes professionnels.
- Donner de la lisibilité sur l'offre de formation, les parcours possibles et les documents de référence.
- Optimiser les moyens mobilisés en formation.

## Méthode :

- Fonctionnement en groupes de travail.
- Pilotage par deux conseillers techniques de la D.T.Ne.
- Implication des techniciens et bénévoles des milieux concernés.
- Suivi par l'élus responsable de la formation (et/ou les élus référents pour chacune des disciplines).

## Étapes du projet :

- Mars 2005 : présentation globale du projet en colloque de la D.T.Ne.
- Juin : en réunion D.T.Ne, définition des actions, des modalités de travail et nomination des pilotes pour chaque discipline et type de qualification.
- Fin septembre : premier rapport d'étape, proposition d'un schéma général des qualifications parapente et delta.
- Présentation des propositions de rénovation pour le parapente et le delta à la commission formation du 19/11 et au comité directeur du 10/12 pour validation.

- Finalisation pour mise en œuvre en 2006 en ce qui concerne la formation parapente, à échéance 2007 et années suivantes pour l'ensemble des qualifications.

### Moyens sur l'année 2005 :

- Réunions physiques et téléphoniques de la D.T.Ne.
- Fonctionnement en parallèle des groupes de travail par discipline.
- Temps de travail des conseillers techniques participant au projet.

Niv.	<b>Nouvelle architecture</b>				
V	<b>Accompagnateur de club (pré requis Q.Bi)</b>		<b>Qualification biplace</b>	<b>Qualification treuil</b>	
V+	<b>Unités capitalisables complémentaires</b>				
	U.C.C. Animation	U.C.C. Entraînement	U.C.C. Biplace handicapés	U.C.C. Treuil handicapés	
	Animateur de club	Entraîneur de club			
IV	<b>Moniteur fédéral</b>				
	<b>Unités capitalisables complémentaires</b>				
	Progression		Publics	Formation	
	U.C.C.BPC ou premier niveau de compétition	U.C.C. Enseignement en milieu aménagé	U.C.C. Publics handicapés	U.C.C. Conseiller de stage Public Jeunes	U.C.C. Formateurs ?

### Une nouvelle qualification : l'animateur de club.

- Réalise des prestations de découverte et d'animation au niveau blanc de la progression du pilote parapente ou delta suivant sa spécialité.
- Intervient dans le cadre d'un club.
- Formation accessible après la Q.Bi et l'accompagnateur de club.
- Nouvelle étape vers le monitorat fédéral.

### La formation :

Déclinée en grand domaines répartis à chaque niveau de qualification, exemple pour le monitorat fédéral :

#### ➤ Module « Technique et sécurité » :

Objectif principal : Assurer la sécurité des pratiquants.

#### ➤ Module « Pédagogie générale et spécifique » :

Objectif principal : Conduire un projet d'enseignement dans le cadre de séances de découverte, d'initiation ou de perfectionnement jusqu'au niveau du brevet de pilote.

#### ➤ Module « Cadre de pratique » :

Objectif principal : Participer au fonctionnement d'une structure fédérale et contribuer à la pérennisation de l'activité.

### Les volumes de formation :

<b>Bilan des volumes de formation pour l'accès au monitorat fédéral prévu en 2006</b>		
<b>U.F. A1 Accompagnateur</b>	<b>6 j</b>	<b>48 h</b>
<b>Observation</b>	<b>2 j</b>	<b>16 h</b>
<b>U.F. A2 Animateur</b>	<b>3 j</b>	<b>24 h</b>
<b>U.F. Enseignement</b>	<b>12 j</b>	<b>96 h</b>
<b>Stage en situation</b>	<b>15 j</b>	<b>120 h</b>
<b>Examen</b>	<b>1 j</b>	<b>2 h</b>
<b>Total</b>	<b>39 j</b>	<b>304 h</b>

**Total : 21 jours de formation en centre, 2 jours d'observation, 15 jours d'expérience pratique, 1 jour d'examen**

### Ce qui reste à faire :

- Communiquer sur les changements en cours.
- Mettre en œuvre les nouvelles formations.
- Faire une évaluation des premières sessions.
- Finaliser le travail sur l'ensemble des qualifications parapente et delta.
- Positionner nos qualifications avec les diplômes d'État (jeunesse et sports) pour toutes les disciplines.
- Étendre la rénovation aux autres disciplines et formes de pratique.

Jacky BOUVARD précise que les prérogatives des gens déjà qualifiés ne sont pas modifiées. Dès la semaine prochaine, une communication de ces éléments sera faite. Il est demandé que les membres du comité directeur reçoivent l'information.

Jacky BOUVARD souligne que toutes les formations seront pilotées par un cadre technique en 2006.

## 11. Compte de résultat et bilan 2005 :

Renaud GUILLEMOT indique qu'il voudrait faire une déclaration préalable. Il souhaite qu'elle soit inscrite au compte-rendu. Il précise que cette déclaration ne se veut pas polémique, mais a pour objectif de discuter de la façon dont le fonctionnement pourrait être mis en place aujourd'hui sur tous les aspects financiers. Il remercie donc par avance les membres du comité directeur de bien vouloir le laisser finir son intervention avant de réagir.

*« En tant que membre du C.D., je regrette chaque année que les comptes de l'année et le budget proposé pour l'année suivante ne nous soient pas communiqués suffisamment longtemps à l'avance afin de nous permettre d'en prendre connaissance et de les valider en connaissance de cause.*

*Je le regrette d'autant plus cette année que, cette fois-ci, nous ne les avons pas eus du tout.*

*Je sais que la nouvelle équipe a rencontré des difficultés dans la clôture des comptes. À l'époque, je me suis entretenu à plusieurs reprises de ces difficultés avec notre nouveau cabinet d'expertise comptable. Elles sont liées notamment à un passif lié à la clôture de fin 2004. Nous avons défini un planning.*

*Malgré les événements de l'automne 2005, j'ai proposé de me maintenir à mon poste afin de participer aux travaux prévus et permettre d'aider au respect des délais visés. Je regrette que la nouvelle équipe n'ait pas souhaité m'associer aux travaux. Je le comprends dans le contexte. Néanmoins, je n'accepterai en aucun cas que le retard des transmissions des documents au C.D. me soit, comme on dit, « mis sur le dos ».*

*La question qui se pose est de savoir comment le C.D., qui n'a pas eu les éléments avant, pourrait valider aujourd'hui les comptes et les budgets.*

*Je voudrais faire deux propositions afin de dépasser cette difficulté.*

*Concernant le bilan 2005, je propose, s'il accepte, que le bureau que nous avons élu ce matin :*

- 1) s'engage à transmettre au plus tôt à tous les membres du bureau les documents « habituels » et, à tous ceux qui le souhaiteront, les documents détaillés : balance analytique, grand-livre analytique, comptabilité auxiliaire, ...*
- 2) s'engage à répondre aux questions qui seront posées. Ces questions et les réponses peuvent / doivent bien entendu rester dans l'enceinte du C.D. et de l'A.P.L.*

*Cela permettra de préparer de façon sereine la présentation des comptes et du budget en A.G.*

*Concernant le budget 2006, je souhaite que le nouveau bureau s'engage à avoir une discussion avec chaque entité en charge d'un budget et tienne compte des remarques qui seront faites.*

*Si cela est fait, cela permettra aujourd'hui de consacrer nos débats à l'identification des orientations à retenir.*

*Si ces deux engagements sont pris par le nouveau bureau, je pense que les débats d'aujourd'hui peuvent, comme dirait Jean-Claude, « bien se passer » et j'en serai, pour ma part, tout à fait satisfait. »*

Jean-Claude BENINTENDE indique qu'il n'émet pas d'objection à ce que les informations soient communiquées. Il précise toutefois que pour pouvoir clôturer un bilan il faut que les factures soient arrivées à la fédération, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, il souligne que le laps de temps était court et qu'une communication trop rapide est dangereuse car on ne tient pas compte de tous les éléments, ce qui peut fausser le résultat annoncé.

Il précise également que la reprise des comptes 2004 ainsi que des comptes d'attente ont occasionné du retard dans la clôture 2005.

Pascal CANTENOT intervient. Il indique que les comptes n'ont pas été communiqués car les dernières informations datent de la veille au soir.

Il tient à remercier Sophie, le cabinet d'expertise comptable et le commissaire aux comptes pour le travail réalisé dans la production des comptes.

Il informe les membres du comité directeur que le commissaire aux comptes titulaire (Pierre ARLOTTO a démissionné. La loi veut que nous fassions appel au commissaire aux comptes suppléant qui est Monsieur Philippe VISTE (Cabinet MARQUE et GENDROT).

Il présente les comptes 2005 en apportant les précisions suivantes :

- les ventilations analytiques ne sont pas encore totalement finalisées,
- salaire administratif : une personne de moins pendant plusieurs mois,

- salaire D.T.Ne : dépassement pour provisions sur congés payés notamment (engagement de Michel DARRAS à faire le point sur ces variations)
- bureau et comité directeurs : en dépassement suite à une réunion supplémentaire du comité directeur et des frais de bureau directeur plus importants (augmentation du nombre de membres)
- laboratoire de tests : le résultat tient compte de l'indemnité de licenciement versée à A.ROSE, le solde est de 1000 €
- modernisation de l'informatique : tient compte de la reprise de factures pour provisions (cf. CIA/ADDX)
- Vol Passion : déficit de 700 €
- amortissements : dépassement dû à l'intégration des fauteuils Hand'Icare mis en stock l'année passée.

Le résultat final est estimé à 37000 € Le résultat annoncé va automatiquement en réserve.

Ce résultat tient compte des litiges en cours, des clients douteux. Il ne tient pas compte de la réévaluation des terrains (provisions passées il y a quelques années) car la procédure d'étude est en cours et n'est pas finalisée.

Pascal CANTENOT souligne qu'il a bien conscience que les comptes doivent être arrêtés trimestriellement pour que les réajustements puissent être faits en cours d'année. Ce qui permettra également de faciliter le travail de fin d'année.

## **12. Prévisionnel 2006 :**

Pascal CANTENOT indique qu'il ne présentera pas de budget prévisionnel. Il propose de faire un prorata sur les comptes 2005 en appliquant 3 mois sur 2006. Les grandes lignes seront données mais il n'y aura pas d'arbitrage de fait.

Il souligne que ce sera à l'équipe suivante de bâtir un budget d'après les orientations politiques retenues.

Il donne l'estimation qui a été faite concernant les produits :

- prévisionnel cotisations fédérales : 960 000 €
- convention d'objectifs ministère J.S. : 435 000 € (-70 000 € par rapport à 2005 qui tient compte de la réforme du F.N.D.S. : mesure de décentralisation).

Il propose qu'une réunion soit faite la veille de l'assemblée générale pour voter sur la validation et la présentation des comptes.

Il conclut en indiquant que, selon lui, le travail du trésorier, après l'assemblée générale, sera de mettre en place un outil de pilotage adapté. Il faut que ce soit un outil simple de quelques lignes qui permette aux gestionnaires de ligne budgétaire de suivre leur budget.

Il précise qu'actuellement il y a 46 gestionnaires de ligne budgétaire ce qui n'est pas adapté et alourdit le système.

Renaud GUILLEMOT demande que les comptes soient envoyés au comité directeur pour validation (au moins au responsable des comités nationaux par activité).

## **13. Opportunité de saisine d'un organe disciplinaire :**

Michel DARRAS rappelle que la fédération est dotée de deux règlements :

- le règlement disciplinaire,
- le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage.

Il rappelle les articles relatifs aux conditions de saisine.

La mise en place d'un organe disciplinaire sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain comité directeur.

#### **14. Norme CEN :**

Olivier FAURE indique qu'il lui semble important de donner la possibilité aux représentants des professionnels de retransmettre cette information. Il demande donc le texte intégral de ce point soit retranscrit.

Jean-Claude BENINTENDE précise en préambule que là encore c'est un débat passionnel. Le but aujourd'hui est d'essayer de trouver un terrain d'entente pour que nos écoles puissent fonctionner. Chacun va avoir des avis très différents mais il faut trouver une solution qui satisfasse les uns et les autres, autant les professionnels que ceux qui ont besoin de cette norme.

Philippe MARCK donne son avis : les écoles sentent cette épée de Damoclès sur leur tête. La norme est sortie en août 2005, norme européenne, donc on sent bien le besoin de se mettre en conformité dans les écoles françaises de vol libre. La charte y a fait référence pendant plusieurs années, il est vrai qu'on hésite à en parler car on se rend compte que personne n'est capable aujourd'hui de constater que nos ailes sont à la norme européenne. Donc la question posée est de savoir si l'on va continuer à en parler dans la charte 2006 ou si l'on va remettre ce point à plus tard. Autre question : le laboratoire fédéral sera-t-il capable demain de tester les ailes ?

Marion VARNER répond qu'en ce qui concerne l'intégration de la norme dans la charte des E.F.V.L. dépend de la commission des labels. Cependant, de son point de vue, cela lui semble important que la charte en tienne compte.

En ce qui concerne la 2<sup>e</sup> question : « est-ce que le laboratoire est capable demain de mettre en place une procédure de tests si un fabricant qui apporte sa voile lui demande de la tester au regard de la nouvelle norme C.E.N. ? » la réponse est : demain non.

En effet, il faut tenir compte de l'appel d'offres que le comité directeur a voté le 10 décembre et d'une durée de réponse raisonnable. Le laboratoire pourrait raisonnablement fonctionner début avril 2006. Il précise qu'à ce jour il a reçu des appels de constructeurs (constructeurs qui faisaient passer les tests de leur voile à d'autres laboratoires) qui demandent si le laboratoire fédéral est capable de faire passer des voiles sous la nouvelle norme. La réponse est la même que celle faite maintenant : non, pas pour l'instant.

La 3<sup>e</sup> question est la situation vis-à-vis des écoles : la question a été posée à plusieurs confrères avocats. Tous ont fait la même réponse : à ce jour la norme C.E.N. millésime 2005 n'est présente chez aucun constructeur, c'est-à-dire qu'aucun constructeur n'a fabriqué de voile en la soumettant à la norme C.E.N. millésime 2005. La position des constructeurs est de dire qu'il n'y a pas de laboratoire pour la constater. La réponse qui leur est faite est que cette norme est une norme déclarative et que les constructeurs n'ont en rien l'obligation de passer par un laboratoire (étant précisé qu'il comprend que les constructeurs préfèrent avoir « le parapluie » d'un laboratoire indépendant leur confirmant la conformité de leur voile). Toutefois, comme à ce jour il n'existe aucune voile C.E.N. millésime 2005, il pense que l'école qui déciderait de renouveler toute ou partie de son stock, achetant une voile C.E.N. millésime 1995 serait considérée comme étant « dans les clous ».

Jean-Michel PAYOT indique qu'il est globalement d'accord avec les propos de Marion VARNER.

Il lui semble néanmoins nécessaire que la fédération s'engage dans le cadre de la charte des écoles sur les matériels qui y sont utilisés.

Dans le principe de réalité, puisqu'il n'existe pas encore de voiles, il y a quelques années (3 ans) ce cas avait déjà été évoqué et il avait été décidé de mettre dans la charte des écoles un moratoire qui permettait aux écoles d'écluser leur parc de voiles et quand il y aura des voiles conforme à la nouvelle norme C.E.N. de leur permettre d'en acheter. Idée de mettre en place 2 moratoires : un à trois ans pour écluser le parc de voiles et l'autre moratoire à un an ou un an et demi à partir du moment où il existerait des voiles norme 2005. Cela nous paraissait être du bon sens et indispensable.

Olivier FAURE indique qu'il y a un élément sur lequel il souhaiterait travailler et demande à la commission des labels s'il est possible de faire une statistique : connaître le nombre de voiles C.E.N. norme 1995 dans les écoles, le nombre de voiles D.H.V. Il souligne qu'il veut bien y travailler.

Il est important de savoir aujourd'hui ce qui existe dans les écoles : le % de voiles D.H.V. et norme C.E.N.

Pierre BRAËMS est satisfait de voir que l'on progresse.

Il indique, au nom du réseau des écoles (et Sylvain PIROCHE parlera au nom du S.N.M.V.L.), qu'il y a une réelle volonté d'appliquer cette norme à terme. Pourquoi à terme ? Simplement car il y a des réalités ; des réalités économiques et des réalités de faisabilité (car il n'y a pas encore de matériel disponible dans la nouvelle norme). Il existe une norme de 1995, certes. La réalité fait que les fournisseurs des différentes écoles ont une homologation soit C.E.N. 1995 soit au moins D.H.V. La question est de savoir comment faire à terme pour que 100% du matériel dans les écoles soit à la norme C.E.N. et effectivement, le temps passant, à la nouvelle norme 2005.

Premièrement : il va falloir mettre en place (et c'est en bonne voie) un laboratoire qui puisse tester les voiles car effectivement les constructeurs, certains constructeurs, feront dans une phase transitoire des attestations avec des tests en interne. Je pense que la plupart sont vraiment en attente d'un laboratoire pour faire les travaux.

Deuxièmement : ce moratoire, ou ces dispositions d'application, qui montre notre volonté d'aller vers la norme doit être rédigé avec des échéances. Cela va permettre de montrer que d'une situation ambiguë on veut aller vers une situation claire et que c'est une réelle volonté.

Cela va donner aussi, par effet d'échéance, la possibilité d'avoir un vrai levier pour contraindre les constructeurs à aller vers cette norme. Les échéances peuvent être discutées en groupe de travail pour faire une évaluation réfléchie et de clair.

Pierre BRAËMS termine en indiquant que si l'on tend vers cette démarche, il est extrêmement satisfait d'avoir insisté pour que ce point soit débattu en comité.

Il souligne que les écoles françaises de vol libre sont dans une phase de structuration qui a pris du temps. Un réseau se crée véritablement et des outils pédagogiques et de communication se mettent en place. Il indique que cette démarche n'est pas toujours simple mais qu'il fait partie, (avec tous ceux qui participent à cette commission des labels), des personnes qui défendent la valeur de la charte et la notion de label F.F.V.L. (notions de qualité : pédagogique, de moyens...).

Il pense que le message est passé. Il demande à ce que le comité directeur vote sur ce point car pour lui ce vote serait la caution de la fédération et non de la commission des écoles.

Vote sur la charte et la rédaction qui sera faite précise sur les dispositions d'application et de perspectives d'aboutissement à 100% d'application de la norme C.E.N. dans les écoles à terme.

Jean-Claude BENINTENDE indique qu'il a rencontré l'avocat de la fédération (en présence de Jean-Michel PAYOT) pour essayer de donner un moratoire de dates. Le dossier ayant peu avancé, il a été demandé à Marion VARNER de prendre contact avec l'avocat pour finaliser le dossier.

Marion VARNER indique qu'il a effectivement pris contact avec Maître de BOISMILON (4<sup>e</sup> avocat consulté à ce sujet). Sa position est la même que ses confrères : on ne peut pas imposer aux écoles d'acheter une voile C.E.N. millésime 2005 puisqu'il n'y en a pas sur le marché.

Par contre, il est possible, nous fédération, de décider que pour obtenir le label, l'école doit s'engager à acheter ou renouveler ses voiles en achetant de la voile C.E.N. (sans parler de millésime). Par contre, imposer des dates précises risque de poser des problèmes pour le renouvellement des stocks par les écoles comme elles désirent le gérer.

Il pense raisonnable de demander aux écoles un engagement.

La parole est donnée à Sylvain PIROCHE, président du Syndicat national des moniteurs de vol libre.

Sylvain PIROCHE indique qu'il est présent afin de donner la position des professionnels. Il souligne toutefois qu'il a une double casquette puisqu'il travaille également pour un constructeur de parapente. Il le précise pour que la situation soit claire.

Il pense que tous les professionnels du parapente sont favorables pour que cette norme C.E.N. soit appliquée et applicable enfin car cela fait 10 ans qu'elle est à l'étude. La réalité du terrain c'est qu'il y a des équilibres qui sont faits de commerces, de travail. La norme est maintenant applicable depuis 6 mois. L'ancienne norme C.E.N. qui datait de 1995 a été suivie jusqu'à ce que l'on travaille sur la nouvelle norme C.E.N. et quand l'ancienne norme est devenue un peu obsolète il y a eu énormément de constructeurs qui ont arrêté d'homologuer leur parapente en C.E.N. pour les homologuer en Allemagne. On se retrouve aujourd'hui dans une situation où il existe un équilibre qu'il ne faudrait pas casser en imposant des choses qui ne sont pas pratiques et tenables dans l'année à venir.

En tant que moniteur et « marchand » de parapente il estime qu'en 2007 il faudra que les voiles nouvelles soient homologuées C.E.N. Ceci dit, pour 2006, imposer aux personnes d'avoir soit des voiles obsolètes soit un choix dans la gamme très limitée aux seules personnes qui auront homologué C.E.N. sur ces deux dernières années ne semble pas très jouable pour l'activité.

Il ajoute qu'il faut trouver une solution pour que, dans l'équilibre qui existe aujourd'hui, les professionnels puissent continuer de travailler avec un butoir précis qui soit, peut être 2007.

Pierre BRAËMS propose la mise en place d'un groupe de travail (Pierre BRAËMS, Philippe MARCK, Marion VARNER, Olivier FAURE, Jean-Michel PAYOT, Sylvain PIROCHE) pour une décision rapide (dans la semaine qui suit ce comité directeur) du calendrier et la formulation.

<p><u>Vote à mains levées</u> : mise en place du groupe de travail pour le calendrier et la formulation dans la charte de l'application de la norme C.E.N.</p>
--

<p>Oui à l'unanimité.</p>
---------------------------

Pierre BRAËMS indique qu'il est satisfait de ce vote et tient à souligner qu'il constate que l'on travaille dans un très bon état d'esprit.

## **15. Validation des règlements et des calendriers :**

- PARAPENTE

Kevin BONNENFANT indique les dates du championnat de France (du 11 au 17 septembre à Moustiers Sainte Marie) et liste les modifications apportées au règlement compétition, à savoir : réorganisation du classement national + ajustement de fonctionnement (inscriptions aux compétitions)

Pascal CANTENOT souligne que ces modifications ont été faites pour faire un effort sur la prise en compte les ligues éloignées.

Vote à mains levées : validation calendrier et règlement parapente  
Date et lieu : à l'unanimité  
Règlement : 24 oui - 1 abstention

Il est souligné que Frédéric ESCRIBA, cadre technique, sera le référent de la commission compétitions parapente.

Vincent DANEL indique les dates du championnat de France jeunes du 7 au 11 août et précise que les membres du comité directeur seront les bienvenus.

- CERF VOLANT

Michel DURUP se présente pour tenir la fonction de président de la commission compétition cerf volant.

Il indique que certaines figures présentées au dernier comité directeur sont obsolètes (erreur sur la sélection présentée) et fait une présentation des figures en vigueur.

Il précise qu'un championnat de France juniors va être mis en place en 2006.

Vote à mains levées : validation calendrier cerf volant  
Oui à l'unanimité

Il souligne que le règlement des compétitions cerf volant sera soumis au vote du prochain comité directeur.

- Hubert DESSAINT présente la réclamation faite par le club « Les tatoueurs du ciel ».

Voir mémorandum de Michel DARRAS en annexe.

Vote à mains levées : 21 oui - 4 abstentions

- DELTA

Il est rappelé que le calendrier a déjà été validé au dernier comité directeur.

Renaud GUILLEMOT présente les modifications apportées au règlement :

- extraction des manifestations conviviales,
- augmentation du nombre de compétitions nationales à 5.

Michel DARRAS demande des précisions concernant les sélections. Il souhaite savoir s'il y a eu harmonisation des calendriers des compétitions nationales et internationales.

Vote à mains levées : validation du règlement delta  
Oui à l'unanimité

- KITE

Vote à mains levées : validation du calendrier kite  
Oui à l'unanimité

- SPEED RIDING

Il est demandé au comité directeur de se prononcer sur la pratique du speed riding.

Il est précisé qu'il faut définir le cadre de pratique.

Vote à mains levées : confirmation par le comité directeur que le speed riding est une activité vol libre, discipline du parapente

Oui à l'unanimité.

## 16. Site Web :

Christian QUEST présente le projet de modification du site Web.

Il précise qu'il faut des volontaires pour la mise en place.

Renaud GUILLEMOT souligne qu'il serait intéressant d'associer Stéphane MALBOS à cette démarche et fait référence à son contrat qui a été renégocié. Stéphane MALBOS rappelle qu'une arborescence a été faite il y a deux ans et qu'il est possible de s'en servir en la réactualisant.

Christophe BONNIN rajoute la nécessité d'avoir un référent au sein du comité directeur.

Une présentation sera faite au prochain comité directeur.

## 17. Proposition de modification du logo F.F.V.L. :

Certains membres du comité directeur trouvent le moment non opportun pour ce changement, d'autres indiquent que le logo a 30 ans et que ce serait l'occasion de le « relooker ».

Après concertation, le comité directeur décide de faire une présélection de 3 logos mais souligne que ce sera l'assemblée générale qui se positionnera sur le changement de logo et de son opportunité.

Vote à mains levées : décision du comité directeur de laisser l'assemblée générale se positionner sur le changement de logo et son opportunité : Oui à l'unanimité

Le comité directeur passe ensuite au vote à bulletins secrets sur la présélection des 3 logos.

Vote n°8 à bulletins secrets : proposition de trois logos si souhait de modification lors de l'assemblée générale

Logos retenus : 2 – 7 – 9



## 18. Modification des statuts :

Un besoin de réflexion profonde sur les modifications de statuts est nécessaire.  
Les modifications en profondeur doivent faire l'objet d'une réflexion bien plus en amont.

Sont proposées au vote du comité directeur les modifications suivantes :

- article 10 – extrait  
« *L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si le quart au moins de ses membres, représentant au moins le quart des voix, sont présents* »

Trois propositions :

- 1/ laisser tel quel (c'est-à-dire « quorum 25% des clubs présents »)
- 2/ rajouter au « quorum 25% des clubs présents » la mention « ou représentés »
- 3/ revenir au quorum « 1/3 des clubs présents ou représentés »

Vote n°9 à bulletins secrets : Modifications des statuts : proposition de modification du quorum avec trois possibilités

14 voix pour : « quorum à 1/3 des clubs présents ou représentés »  
10 voix pour rajouter la mention « représentés » à « quorum 25% des clubs présents »  
1 abstention

- article 12 – extrait  
« *La représentation des femmes est garantie en son sein en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées majeures éligibles* »

Proposition : rajout de la phrase suivante « En cas de nombre insuffisant de candidates, les sièges non pourvus restent vacants, dans l'attente d'une future élection lors de l'assemblée générale suivante ».

Vote à mains levées : proposition de modification des statuts concernant les postes réservés aux femmes

21 contre la modification - 3 Abstentions (NB : 24 votants à ce stade de la réunion)

## 19. Modification du règlement intérieur :

- article 8 – extrait  
« *Les opérations électorales aboutissant à la désignation des élus au comité directeur se déroulent dans l'ordre suivant :*  
1. *Dépouillement des votes. A l'issue du dépouillement, les candidats sont classés sur une liste en fonction du nombre de voix qu'ils ont obtenu. Les étapes suivantes se font par référence à cette liste.*  
2. *Désignation des élus sur les postes réservés, en suivant l'ordre mentionné dans les statuts.*  
3. *Désignation des derniers élus sur les postes restants.*  
*Si deux candidats ont le même nombre de voix, la désignation est faite au bénéfice du plus âgé. »*

Proposition : si un candidat obtient un suffrage de moins de 50%, ce candidat n'est pas élu.

Vote à mains levées : proposition de modification du règlement intérieur : si un candidat obtient – de 50% des suffrages il n'est pas élu.

1 pour la modification – 23 contre

## **20. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale :**

Le comité directeur décide de présenter l'ordre du jour statutaire à savoir :

- le procès-verbal de l'assemblée générale précédente,
- l'ordre du jour détaillé,
- la déclaration de politique générale,
- le rapport moral du président,
- le rapport financier,
- le compte de résultats,
- les rapports des commissions,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- les sujets, questions diverses et motions inscrits à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les points suivants seront mis à l'ordre du jour :

- débat sur la situation de la fédération et perspectives – Vote.
- proposition de mettre en place un chantier sur la refonte des statuts,
- cotisations fédérales : pas d'augmentation proposée,
- information sur l'évolution de l'appel d'offre du prochain contrat d'assurance.

## **21. Cotisations fédérales 2007 :**

Il n'est pas proposé de modification du montant des cotisations actuelles.

## **22. Commission médicale : structure administrative et logistique :**

La commission médicale a soulevé le problème de la secrétaire médicale (Florence BRUNET) qui travaille actuellement 5 heures par semaine sur le suivi des dossiers médicaux et des sportifs de haut niveau. Ce temps de travail n'est pas suffisant pour mener à bien toutes les actions.

Le comité directeur donne quitus au bureau directeur pour établir le contrat adéquat (avec validation d'un avocat) : contrat nouvelle embauche + clause de mobilité.

Vote à mains levées : structuration administrative et logistique de la commission médicale : recrutement de la secrétaire médicale pour 10h par semaine

Oui à l'unanimité

## **23. Ligue de la Réunion :**

La ligue de la Réunion demande d'examiner la possibilité d'une aide financière pour que la ligue puisse garder son cadre technique (François-Xavier LAURI). En effet, les aides financières au titre du « plan sport emploi » et du « plan emploi animation » sont dégressives, la ligue est donc obligée de compenser un peu plus chaque année.

La demande de prise en charge par la fédération est de 12 000 €

Vote à mains levées : prise en compte prioritaire, à titre exceptionnel, d'un budget de 12 000 € en faveur de la ligue de la Réunion sur l'exercice 2006 pour participation à l'emploi du cadre technique

23 oui - 1 abstention

## **24. Ligue de Nouvelle Calédonie :**

Il est rappelé que les sommes prévues pour la ligue de la Nouvelle Calédonie, à savoir la subvention de 2500 € et le remboursement du billet d'avion de Tom HÉBERT, seront versées à la ligue dès réception des justificatifs.

## **25. Questions diverses :**

- Véhicule du laboratoire de tests :  
Ce véhicule (Renault Trafic 9 places) sera utilisé par le secrétariat pour se rendre à l'assemblée générale du 18 mars.  
Par la suite, sa vente sera mise à l'étude.
- Réunion U.E.V.L. :  
Jean-Claude BENINTENDE sera accompagné par Marion VARNER
- Contrats avec les éditions Rétine : en cours de négociation.

*Fin de la séance à 21 heures 45.*